

M. le président. La parole est à M. Giscard d'Estaing.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Mesdames, messieurs, la méthode suivie pour l'examen de ces traités, fractionnée en deux débats, nous permet de limiter aujourd'hui l'objet de nos interventions.

Nous avons eu à examiner, en janvier, le texte même du traité et la seule question qu'on peut se poser à ce sujet est de savoir si nos négociateurs ont tenu compte ou non des observations que nous avons présentées à l'époque.

M. le rapporteur s'y est attaché dans son intervention, d'autres orateurs plus compétents le feront. Je me limiterai au second objet de ce débat qui est de savoir si, dans les circonstances actuelles, dans l'état présent de notre économie, pour ne parler que du marché commun, l'entrée en vigueur de ce traité est une chose possible.

Quant aux circonstances présentes, chacun sait ici que nous sommes dans une crise financière et que nous pouvons connaître, d'une semaine à l'autre, une crise économique.

Ce sont évidemment des circonstances très graves pour envisager une forme nouvelle et certainement plus dure de compétition internationale.

Il faut observer cependant que ces circonstances, que cette crise, n'empruntent rien dans leurs causes à la perspective du marché commun.

M. Fernand Bouxom. Très bien!

M. Valéry Giscard d'Estaing. Au cours des prochains mois, l'effet de ce marché commun ou le fait de se rapprocher de son échéance première exercera un effet favorable car la perspective pour les importateurs de pouvoir importer en bénéficiant de réductions de droits successives devrait normalement les inciter à retarder leurs opérations et non à les accélérer. Au long de cette période de transition, l'effet du marché commun devrait jouer dans un sens favorable aux pays dont la balance des comptes est actuellement déficitaire.

Observons aussi que la crise que nous connaissons peut apporter quelques justifications théoriques à la constitution de ce marché. J'en retiendrai deux.

L'économie française nous offre l'exemple de cycles réguliers qui partent de la stabilité et qui aboutissent à l'inflation, après avoir traversé une certaine période d'expansion.

Certains peuvent y voir la trace non négligeable de l'influence des hommes, mais je crois qu'il existe aussi des effets mécaniques qui jouent dans le même sens.

Une économie aussi complexe que la nôtre a peut-être une certaine peine à établir son équilibre dans un milieu économique trop étroit et il est possible que certaines des crises que nous connaissons seraient d'une moindre ampleur si elles se présentaient dans un marché plus vaste.

Observons ensuite que nous avons quelque peine à soutenir la concurrence de nos voisins extérieurs car nos charges sont très sensiblement supérieures aux leurs. Or, la négociation du marché commun nous offre sans doute, sur ce point, une chance unique non pas d'obtenir dans l'immédiat mais de tendre à obtenir l'égalisation de certaines de leurs charges sur les nôtres.

A ce point de vue théorique, il semble que la ratification de ce marché commun soit justifiée dans la conjoncture que nous traversons. Mais cette ratification est-elle possible?

M. le rapporteur, dans son très intéressant document, nous expose un raisonnement sur ce point. Il part de l'analyse des causes de nos difficultés qu'il fait remonter à Meline, entamant avec ce dernier un dialogue dont il sort vainqueur, mais il faut reconnaître que Meline n'a pas utilisé le droit de réponse. (Sourires.)

Il indique que le marché commun est susceptible de mettre fin au protectionnisme et que, dans ces conditions, il faut sans doute le ratifier. Mais il a tout de même un scrupule d'auteur en évoquant le précédent italien du siècle dernier où la création rapide d'une unité économique a abouti au désastre que l'on sait pour l'Italie du Sud.

Il répond à ce scrupule par une indication, celle de la réalisation progressive du marché commun. Il dresse devant le buhoir de la concurrence le voile un peu léger du temps. Je crois qu'il faut creuser ce « susceptible » et que la réalisation du marché commun est sans doute de nature à remédier aux causes du déclin économique français. Mais il ne suffit pas.

Il doit être complété par une politique économique différente. Sur la nécessité de cette politique économique, je crois que tout le monde est ici d'accord. M. le rapporteur en indique la nécessité lorsqu'il demande l'accroissement des investissements.

M. le président Pieven, au cours du débat précédent, signalait l'opportunité de créer des subventions en faveur des régions sous-développées de façon à remplacer la protection douanière par l'assistance financière.

Notre collègue M. Louvel, exposait également en janvier, à cette tribune, de façon très complète, la nécessité de cette politique. Cette politique, je crois qu'il faut la concevoir sur un plan dynamique et non pas sur un plan statique.

Tout en retenant certaines des craintes qui ont été exprimées le 17 janvier dernier par M. le président Mendès-France, je ne le suivrai pas sur la voie des remèdes qu'il préconise. Je ne crois pas que ce soit dans un traité, c'est-à-dire dans une décision statique, que nous pourrions trouver ces remèdes, mais, au contraire, dans une politique de croissance économique. (Très bien! très bien! au centre.)

Pourquoi ce problème se pose-t-il particulièrement pour notre pays? Pourquoi, dans les débats qui ont eu lieu, qui auront lieu dans les pays voisins, ne sent-on pas la même inquiétude? C'est qu'elle apparaît à la comparaison de certains chiffres que j'ai trouvés dans le rapport avec ceux de notre plus grand compétiteur, celui dont le rapport des forces économiques aux nôtres déterminera certainement l'évolution profonde de ce marché commun.

Lorsqu'on compare nos charges par tête d'habitant et nos investissements par tête d'habitant, on constate que nous sommes les premiers pour les charges et les derniers pour les investissements.

Le traité nous protège des autres et nous protège aujourd'hui. Mais il ne nous donne pas de garantie quant à nous-mêmes et quant à l'avenir. C'est pourquoi ce débat devrait être complété.

Je sais bien que certains souhaitent la ratification du traité et disent: La ratification du traité fera apparaître les problèmes et nous pourrions ensuite, nous serions même conduits ensuite à résoudre ces problèmes.

Pour ma part, je ne le pense pas. Je ne crois pas qu'il y aura dans les années prochaines une évidence des problèmes du marché commun. Ces problèmes ne se distingueront pas des autres.

M. Raymond Triboulet. Très bien!

M. Valéry Giscard d'Estaing. Nous avons une expérience récente, celle de la libération des échanges. Lorsque nous comparons les exposés des motifs des textes qui ont été signés en 1918 et l'ensemble des discours qui accompagnent le projet actuel de marché commun, nous retrouvons la même argumentation, les mêmes vœux quant aux réformes à accomplir sur le plan de notre économie et nous savons que les décisions qui ont été prises pendant cette période n'ont pas tenu un compte exclusif, prépondérant de cette nécessité de la libération des échanges.

M. Raymond Triboulet. Très bien!

M. Valéry Giscard d'Estaing. La plupart des problèmes dont nous aurons à débattre au cours des années prochaines ne se placeront pas nécessairement dans une perspective économique.

Si nous prenons l'exemple des augmentations de charges récentes ou actuellement envisagées, il n'y en a aucune dont la justification soit de caractère économique. Elles sont tantôt de caractère culturel, tantôt de caractère social, elles peuvent se référer à telle ou telle situation internationale ou ultramarine, elles ne se placent pas nécessairement dans la perspective d'un débat économique.

Je ne crois donc pas que cette politique nous sera suggérée. C'est à nous de la choisir.

Nous nous trouvons ainsi placés devant trois hypothèses.

La première hypothèse, c'est la non-ratification du traité de marché commun. Je pense que ce serait le déclin dans l'austérité.

La seconde, c'est la ratification du traité de marché commun, mais la poursuite d'une politique économique non appropriée. Ce serait, dans ce cas, le déclin dans l'asphyxie.

La troisième hypothèse, c'est la ratification du traité de marché commun et la définition d'une politique économique nouvelle permettant à notre pays d'en tirer son avantage. (Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.)

M. Raymond Boisde. C'est le seul problème.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Or, parmi ces trois hypothèses, une seule est favorable et je ne suis pas sûr que ce soit la plus probable.

M. Raymond Triboulet. Nos collègues ont applaudi un peu trop tôt: ce n'est pas l'hypothèse la plus probable.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Mesdames, messieurs, je voudrais essayer de définir le risque que court notre pays si cette politique économique n'est pas appliquée.

Je crois que ce risque est celui de la sortie du marché commun, le choix entre deux sorties, la sortie économique ou la sortie politique du marché commun.

Je voudrais me référer à l'expérience de la libération des échanges. Nous l'avons vue fonctionner pendant neuf ans. Aujourd'hui, après ces neuf ans, nous sommes revenus au point zéro. Pendant cette période, deux décisions de suspension de la libération des échanges ont été prises; elles l'ont été toutes deux par des hommes d'Etat dont on connaît les convictions européennes.

Ce n'était donc pas, de leur part, une manœuvre contre l'Europe mais, au contraire, une contrainte qu'ils subissaient contre l'Europe.

Imaginons ce que la période prochaine de neuf ans doit représenter pour nous dans le cadre du marché commun. J'ai essayé de faire le calcul. Il est assez compliqué de savoir ce que serait la réduction des droits et l'élargissement des contingents.

J'ai abouti aux chiffres suivants:

Les droits de douane devraient être réduits de 70 p. 100, c'est-à-dire ramenés de 100 à 30; les contingents vis-à-vis des pays du marché commun devraient être augmentés de 282 pour 100, c'est-à-dire approximativement triplés.

Si l'on sait que la masse des importations en provenance de ces pays représente annuellement 400 milliards de francs, cela veut dire que nous nous engageons à accepter une faculté d'importations supplémentaires de 800 milliards de francs avec des droits de douane diminués de 70 p. 100.

Si nous avons pris cette attitude au moment où nous avons prévu la libération des échanges, nous devrions aujourd'hui nous trouver dans cette situation.

Or, la période de neuf ans qui nous précède n'a pas été tellement défavorable. Nous avons connu la stabilité, l'expansion la plus forte de la production que notre pays ait constatée depuis plus de quarante ans.

Nous pouvons penser que la prochaine période de neuf ans ne sera pas beaucoup plus favorable. Peut-on, cependant, se persuader que ces résultats — multiplication par trois de notre chiffre d'importations, réduction de 70 p. 100 des droits de douane — seront dans la mesure de nos possibilités si nous ne changeons pas fondamentalement notre politique?

Pour ma part, je le dis très sincèrement, je ne le crois pas.

Si donc, dans cette période, nous nous trouvons placés devant une impossibilité, que ferons-nous?

L'article 108 de ce projet de traité, dont je souhaite qu'il ne soit pas l'article essentiel aux yeux de l'opinion française, expose la situation d'un pays placé devant une situation difficile de sa balance des comptes.

Il aura dès lors le choix entre deux formules. Il pourra suspendre dans la hâte les mesures qu'il a appliquées. Mais nous savons que si nous rétablissons nos droits de douane de 30 à 100, si nous rétablissons les contingents, il n'y aura aucune chance, dans un avenir prévisible et rapide, de revenir sur de telles décisions.

Dès lors, la suspension des mesures du marché commun équivaudra à la sortie économique de ce marché.

L'autre hypothèse est que les organismes prévus dans le traité examinent le cas de notre pays. Ils peuvent alors nous proposer ce qu'on appelle un concours mutuel.

Si nous acceptons ce concours mutuel, notre maintien dans le marché commun sera décidé dans ses modalités et financé par nos partenaires.

Nous savons par l'examen de la balance des comptes des uns et des autres, quel sera celui de nos partenaires qui sera véritablement à même de nous garantir les ressources nécessaires pour maintenir notre présence dans le marché.

Si nous nous laissons acculer à une telle hypothèse, je suis convaincu que nous sortirons politiquement du marché commun.

M. Raymond Triboulet. Très bien!

M. Valéry Giscard d'Estaing. En effet, nous ne devons pas négliger deux faits. Si nous sommes dans cet état de déficit chronique et profond de notre balance des comptes, la situation économique sera troublée, il existera un mouvement de mécontentement dont l'aspect aura peut-être changé mais dont la clientèle sera sans doute aussi large.

D'autre part, dans les dix prochaines années, la majorité européenne dans cette Assemblée restera, je le crains, une majorité relativement faible. Nous aurons toujours à compter avec deux extrêmes qui se rejoindront dans ce domaine pour lutter contre le progrès des institutions européennes.

Si cette majorité faible devait connaître une humiliation nationale dans le cadre de la politique européenne, je crois qu'un renversement de cette majorité se produirait alors, soit immédiatement, soit aux élections suivantes, et nous aurions ainsi la sortie politique du marché commun.

C'est une hypothèse que l'on ne peut pas envisager sans une grande appréhension. Je sais que certains vont jusqu'à dire: « Cela n'a pas d'importance. Ratifions aujourd'hui, nous risquons de sortir du marché ».

Mais, n'ayons pas d'illusions. Si nous sortons du marché commun, nous en sortirons humiliés, diminués, discrédités. Nous ne pouvons pas accepter une telle hypothèse: les autres la saisiraient aussitôt pour mettre en œuvre des mesures qui leur seront alors assez faciles telles que la convertibilité monétaire et une politique commerciale beaucoup plus large.

Nous serions définitivement isolés, réduits à rechercher dans des ressources diminuées une compensation à l'humiliation que nous aurions subie sur le terrain politique.

C'est pourquoi ceux, dans cette Assemblée, qui sont favorables à la ratification des traités européens doivent apporter la même conviction et la même passion à la définition d'une politique économique qui rende ce marché européen possible. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Je ne voudrais pas abuser de la patience de l'Assemblée en développant moi-même ce que devrait être cette politique.

M. le président. L'Assemblée vous écoute avec beaucoup d'intérêt. Vous avez le temps d'ailleurs.

M. Raymond Triboulet. Cela pourrait être très utile.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je voudrais simplement en indiquer le caractère. En ce qui concerne d'abord la politique de redressement que nous devons suivre au cours des prochains mois, que ce soit sans marché commun ou avec marché commun, nous devons définir une politique de redressement financier et économique interne. Il faut que cette politique s'imprègne de la perspective prochaine du marché commun.

Or, constatons que jusqu'ici ce n'est pas le cas. Je suis persuadé que nous ne franchirons pas la première échéance du marché commun si nous n'avons pas accompli au préalable une politique de préparation à la libération des échanges.

J'ai lu avec inquiétude une déclaration de M. le ministre des finances qui envisage, lui, avec optimisme, le retour à la libération des échanges dans douze ou dix-huit mois. Mais dans dix-huit mois, c'est le début du marché commun.

Je crois qu'il nous faudrait plusieurs mois et sans doute une année de préparation dans le cadre d'une politique plus libérale des échanges pour pouvoir aborder cette première étape du marché commun. Les sacrifices demandés au pays et la répartition des charges doivent aussi tenir compte de cette perspective. Or, nous avons connu récemment des projets fiscaux. De ces projets, je ne retiendrais que deux éléments: l'augmentation des tarifs postaux et téléphoniques. Ce sont des prix. J'ai cherché à savoir ce qu'étaient ces prix dans les cinq autres pays de la communauté. Ils étaient au départ plus élevés en France. Nous les avons majorés de 25 p. 100. Nous avons donc majoré sur ces deux points les charges de l'économie française de 25 p. 100 un an avant d'aborder la première étape du marché commun.

Une autre exigence devrait être la hantise des investissements productifs.

J'ai cité tout à l'heure le rapport comparé des chiffres d'investissements par habitant en France et en Allemagne. Mais si nous retenons seulement les investissements productifs, la comparaison est encore plus décevante. Notre retard n'est plus de 35 p. 100. Il est aux alentours de 40 p. 100, peut-être même de 50 p. 100. Dans la politique de rigueur financière sans doute nécessaire, il est indispensable de préserver non seulement les investissements, mais surtout les investissements productifs.

Cette politique trouvera, je l'espère, son terme et son succès avant l'entrée en vigueur du marché, et nous connaissons par la suite une longue période de douze ou quinze ans, dite période de transition, pendant laquelle notre économie s'adaptera à la concurrence internationale.

Je souhaiterais, pour ma part, que le Gouvernement prévienne l'institution d'une commission de surveillance du marché commun du point de vue français, composée, en dehors de représentants de l'administration, d'universitaires, d'économistes, d'employeurs, de syndicalistes, et sans doute aussi d'agriculteurs, et qui soit simplement chargée tous les ans, dans un document annexé au rapport économique qui est désormais légal dans la présentation de notre budget, de nous indiquer les chiffres comparés des investissements en France et dans les autres pays de la communauté, les chiffres comparés de l'augmentation de la production et les chiffres comparés de l'augmentation des charges pesant sur cette production.

Je pense pour ma part qu'une opinion publique et parlementaire régulièrement informée prendrait, dans les grands débats financiers des deux prochaines législatures, une attitude différente.

Il faut aussi fixer cette politique pour une période de douze ans, car pour ma part je suis très frappé du manque de symétrie entre le traité qui nous enchaîne pour une période de douze

ans, et la politique économique interne qui restera, elle, vraisemblablement fluctuante.

Il faut donner à la production française une garantie d'être aidée équivalente à la garantie d'être menacée qu'elle trouve dans le cadre du marché commun. Il faudrait, je crois, un texte fondamental pour le faire.

Je vais même jusqu'à envisager que ce texte fondamental puisse être voté, non pas suivant la procédure ordinaire, mais suivant la procédure constitutionnelle. Il existe un précédent: celui du redressement monétaire de 1928.

Or, depuis cette date, c'est un lieu commun que de dire: il faut donner le pas à l'économique sur le financier. Eh bien! pourquoi ne donnerions-nous pas aujourd'hui à l'économique la garantie qui a été donnée hier au financier?

Que pourrait contenir un tel texte? Certaines précisions quant à l'impossibilité d'augmenter les charges pesant sur nos forces productrices, c'est-à-dire les impôts indirects, c'est-à-dire le prix des prestations publiques qui ont un caractère économique, c'est-à-dire enfin le maintien des taux d'intérêts concernant l'équipement à un niveau comparable ou en tout cas voisin des taux d'intérêts des autres pays de la communauté.

M. Raymond Boisdé. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je vous en prie.

M. Raymond Boisdé. Je vous remercie.

M. le président. La parole est à M. Boisdé, avec la permission de l'orateur.

M. Raymond Boisdé. Je ne voudrais pas diminuer l'attention que l'Assemblée vous porte; mais, vous suivant avec la passion que tout le monde ici partage, je me permets de signaler qu'une autre procédure sera peut-être offerte à cette Assemblée au cours même du présent débat.

En raison de la liaison étroite qui existe en effet entre la ratification du traité — supposée acquise — et la nécessité pour notre économie nationale de suivre une politique dont le Gouvernement et le Parlement français sont responsables, en laissant de côté nos relations avec les cocontractants, j'ai, ainsi que vous le savez, déposé un article additionnel qui, laissant de côté les clauses et l'application du traité, évoque les conditions dans lesquelles le Gouvernement et le Parlement français auront à suivre l'évolution des conditions internes des activités nationales.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je souhaiterais également qu'après avoir fixé la politique économique française pour la période de transition du marché commun, l'on illustre cette politique, et ceci, le plus rapidement possible, en essayant de préparer, sur un certain nombre de secteurs de notre économie, des opérations destinées à montrer si nous pouvons ou non, et à quel prix, supporter la concurrence au sein du marché.

À l'automne prochain, l'Assemblée sera saisie du projet portant approbation du troisième plan de modernisation et d'équipement.

Sans bouleverser en quoi que ce soit la structure de ce plan, qui constitue à bien des égards, notamment dans le domaine agricole, un progrès important, je désirerais que lui fût adjoint une série d'opérations témoins affectant certains secteurs, les premiers à subir la compétition ou ceux qui y seront le plus sensibles, et que l'on étudiat les moyens de mettre ces secteurs en condition de supporter rapidement et, si possible, au cours de la première étape de quatre ans, la concurrence nouvelle du marché.

M. Robert Schuman. Très bien!

M. Valéry Giscard d'Estaing. Mesdames, messieurs, les suggestions que j'ai présentées — et je rejoins ici la pensée développée par notre ami M. Boisdé — ne constituent en rien des préalables. Je suis, pour ma part, favorable à la ratification de ce traité dans la forme qui nous est proposée.

M. Raymond Triboulet. Vous avez la foi!

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je vais vous dire pourquoi, car c'est une foi raisonnée. (Sourires.)

Il y a à cela deux motifs. Les exigences que nous présentons aujourd'hui, nous ne les demandons pas à nos partenaires. Lorsque nous parlons d'une politique économique différente, nous ne parlons pas des autres, et je ne pense pas que vous souhaitiez que ce soit les autres qui nous l'imposent. Nous parlons de nous. (Très bien! très bien! à droite.) Ce n'est donc pas un préalable à la ratification d'un acte international.

Le second motif, c'est qu'il existe, comme nous le croyons, une majorité dans cette assemblée pour ratifier le traité. Je

pense que cette même majorité devra se retrouver pour approuver le changement de politique économique nécessaire pour que ce traité nous devienne favorable. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite. — Mouvements divers.)

M. Raymond Boisdé. Il faut, en effet, tirer les conséquences de son vote et de ses actes.

M. Raymond Triboulet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Triboulet, avec la permission de l'orateur.

M. Raymond Triboulet. Permettez-moi de vous dire pourquoi précisément je ne partage pas votre foi.

Je vous ai écouté avec la plus grande attention. Vous avez parlé tout à l'heure de la libération des échanges. Vous avez indiqué qu'il s'était trouvé une majorité pour voter cette mesure.

Malheureusement, cette majorité, comme vous l'avez remarquablement démontré, ne s'est pas retrouvée dans les années qui ont suivi pour prendre les mesures nécessaires afin que cette libération des échanges soit profitable au pays.

M. Pierre Cot. Et si cette défaillance se renouvelle, monsieur Giscard d'Estaing, que se passera-t-il? Nous serons engagés, et les risques que vous avez si bien signalés se réaliseront.

M. le président. Je vous en prie, laissez M. Giscard d'Estaing conclure.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je répondrai à M. Triboulet que lorsque, dans les rangs alors peut-être éclaircis de cette majorité, des défections se produiront, je suis persuadé que son groupe, par son sens national et son importance numérique, viendra combler les vides ainsi créés. (Vives et applaudissements sur de nombreux bancs à droite.)

M. Raymond Triboulet. Ce n'est qu'une plaisanterie. (Mouvements divers.)

Mme Francine Lefebvre. C'est une prophétie.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Mesdames, messieurs, je conclus.

J'exprime ici, non pas des doutes sur l'Europe, mais des craintes pour l'Europe si nous n'accomplissons pas ce changement de politique économique. (Très bien! très bien! à droite.)

Je souhaite pour ma part que nous poursuivions deux objectifs: d'une part, la construction d'une entité économique, et plus tard politique, à la dimension d'un continent; d'autre part, le maintien de l'affirmation de la vocation de notre pays à penser, à éclairer et peut-être à diriger cette construction continentale. Nous devons poursuivre ces deux objectifs.

Et si le Gouvernement qui nous demande de ratifier ce traité ne s'engageait pas lui-même sur ce changement de politique, il encourrait la même responsabilité qu'un gouvernement qui aurait demandé à notre pays de contracter une alliance militaire dangereuse et qui ne lui aurait pas, comme on l'a vu dans le passé, demandé l'effort de réarmement correspondant.

Pour que notre pays, pour que l'Europe puisse profiter du marché commun, celui-ci ne doit pas être un lieu de passage. Ce doit être, je crois, l'occasion, la raison, que nous cherchons depuis dix ans, de rénover la structure de notre pays et de faire apparaître, derrière le masque un peu vieilli de Marianne, les traits d'un pays jeune. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Mondon.

M. Raymond Mondon (Moselle). Mesdames, messieurs, il appartient à tous ceux qui sont appelés à voter la ratification des traités du marché commun et d'Euratom de le faire d'une façon très objective, en pesant, comme le disait fort bien notre collègue M. Giscard d'Estaing, les arguments positifs et les arguments contraires.

Mais nous ne saurions, pour éviter de prendre une responsabilité, voter une motion tendant au sursis à statuer.

Il n'est pas dans mes intentions aujourd'hui d'analyser les traités soumis à notre ratification. Les rapporteurs des commissions saisies au fond et des commissions saisies pour avis l'ont fait excellemment. Mais je pense, avec plusieurs de mes collègues, que l'évolution de la vie économique comme l'évolution de la vie politique française et internationale nous font obligation de nous élever au-dessus des contingences nationales et internationales que nous avons connues jusqu'à ce jour.